



13 JAN. 1998

98 0056 **COMMUNE DE : ASCROS**

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

CARTE DE QUALIFICATION DE L'ALÉA MOUVEMENTS DE TERRAIN NATURELS

Étude géotechnique

Rapport

auteurs : CETE Méditerranée, Laboratoire de Nice
service : Géologie-Sols
responsables de l'étude : A. Calvino
participants à l'étude :
zone géographique : Alpes-Maritimes
maître d'Ouvrage : Monsieur V. Giobergia : Maire
maître d'œuvre : Monsieur le Maire
références : Devis n°960855 du 26/04/97- délibération du
09/02/97
destinataire : Monsieur V. Giobergia : Maire
date : Septembre 1997
n° affaire : 97536.174

A la demande de Monsieur Giobergia, Maire d'Ascros, le CETE, Laboratoire de Nice, a réalisé une étude géologique et géotechnique d'une partie de la commune d'Ascros (environs du village, hameaux des Crottes et de Rourebel) dans la perspective de l'établissement d'un Plan d'Occupation des Sols. (P.O.S.).

Cette étude a pour but d'établir une carte de qualification de l'aléa mouvements de terrain naturels.

Ce travail est basé exclusivement sur un levé géologique de terrain, sur l'étude de photos aériennes et de documents d'archives, sans recourir à des moyens d'investigations onéreux, mécaniques ou géophysiques.

Outre ce rapport, les résultats sont exprimés sous forme d'une carte d'aléa lié aux mouvements de terrains naturels qui établit une hiérarchie entre différents secteurs de la commune suivant l'existence (ou non) de risques naturels.

Un tel zonage au 1/5.000 (carte IGN à l'échelle du 1/25000 agrandie cinq fois) établi à partir d'un niveau d'information encore sommaire, ne peut rendre compte des hétérogénéités de détail qui pourraient être définies à l'échelle de la parcelle grâce à des investigations nouvelles (géophysiques, sondages de reconnaissance, essais in situ...). Les mouvements de terrain sont étudiés à l'échelle de la commune et non de la parcelle, par conséquent des phénomènes de très petite ampleur ne peuvent pas apparaître à ce niveau et cette échelle d'étude. La précision du zonage est étroitement dépendante de la précision du fond de plan fourni.

Ce dossier d'étude comporte :

- une carte d'aléa des mouvements de terrain naturels en dynamique (les aléas inondation et sismique ne font pas l'objet de cette étude),
- une notice commentant la qualification de l'aléa et attirant l'attention sur les points de la zone étudiée particulièrement sensibles ou sur lesquels des incertitudes subsistent.

En annexe à la notice est joint l'extrait de la notice de la carte CRAM (Cartes de Risques des Alpes Maritimes au 1 / 25 000) comportant la définition de la légende et la typologie des mouvements de terrain.

